

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le treize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni avec retransmission vidéo en direct, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Ugo CAPOCCI, Françoise DODDI-POUYET, Fouad IDHAMMOU, Léa BELLARD, Catherine REYT, Yvette RUAZ, Martine TEILLOUT, Pascal BRULFERT, Louis GALLIOU, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Patricia FRESNEAU, Virginie PAPIN-FILIBE, Carole OUVRARD, Jérémy LEBEZOT, Adrien LEPORINI, Marie DELECOUR, Angie KUCZMA, Damien PEREIRA, Antony CARDOSO, Patricia PERSON

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Thierry AURIAT a donné pouvoir à Antony CARDOSO

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2026_034

OBJET: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

Le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) accompagne depuis de nombreuses années, les collectivités du territoire dans leurs projets liés à la transition énergétique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des infrastructures nécessaires aux usages de demain.

En sa qualité d'adhérente à ce Syndicat, il appartient à la commune de désigner au sein de son assemblée délibérante, un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SMOYS.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-7,

VU le courrier du SMOYS en date du 23 mars 2026 relatif au renouvellement des représentants du Comité syndical,

CONSIDÉRANT que conformément aux statuts du SMOYS, toute commune adhérente au syndicat au titre d'une compétence statutaire est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au sein de l'assemblée délibérante, un représentant délégué et un suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SMOYS,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

NOMME les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine, ainsi qu'il suit :

Titulaire : Nathalie LALLIER

Suppléant : Jérémy LEBEZOT

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,